



# Info Retraités

Lettre nationale adressée aux retraités de l'UNSA

N°62

Mai-Juin 2019

## Action

- Pétition : désindexation des pensions, il faut y renoncer. 2
- Mobilisation des retraités : le prix de la désunion. 2
- Réponse du premier ministre à notre Lettre ouverte. 2

## Actualité

- Congrès de l'UNSA. 3
- Laurent Escure, nouveau Secrétaire Général de l'UNSA. 3

## Dossier

- Rapport Libault. 4
- Ce qui nous pose problème. 5
- Communiqué de l'UNSA.

## Actualité

- Après le grand débat. 5

## Actualité

- L'urgence d'un pacte social et écologique. 7
- 1<sup>er</sup> mai 7
- CSG : restitution de trop perçu. 7

## Santé

- Dossier médical partagé. 8
- Des chiffres inquiétants. 8
- Espérance de vie et pauvreté. 8

Sommaire

## L'éditorial

de Jean-Marc Schaeffer,  
Secrétaire Général UNSA Retraités.

### ET SI LA SOLUTION, C'ÉTAIT L'EUROPE !

**D**u 23 au 26 mai, les concitoyens européens devront désigner leurs représentants au Parlement Européen. Au regard des précédents scrutins et si l'on tient compte de certains sondages, il semblerait que ce type d'élections ne soit pas une priorité pour une grande partie des Français.

Et pourtant..., grâce à ses institutions, l'Union Européenne nous garantit de vivre dans le respect de la dignité humaine, toutes les nations la constituant doivent respecter les principes de liberté, d'égalité, de solidarité, de libre circulation et sont régies sur des bases démocratiques.

Nos principes de syndicaliste nous imposent de défendre l'idéal européen, aujourd'hui fortement mis à mal par la montée du nationalisme, parfois de la haine de l'autre qui peuvent mener à la remise en cause de nos droits et de nos libertés.

La politique européenne reste souvent contestée, mais il faut rappeler que ce sont les politiques nationales qui sont majoritairement responsables des choix dont se plaignent les Européens.

Face à l'émergence et à l'hégémonie de nouvelles puissances continentales, il est incontournable de se rassembler pour la défense des valeurs et des intérêts européens.

Certes, cette Europe, il faut la réformer, pour enfin construire la citoyenneté européenne, dans une Europe souveraine, avec une vraie défense et une vraie politique économique, communes, où la dimension sociale soit élevée au premier rang.

Et si la solution à nos problèmes sociaux, économiques, environnementaux se trouvait sur le niveau européen ?

Plus que jamais, et pour nous syndicalistes, l'enjeu du scrutin européen prend une importance de premier ordre...

Alors, le 26 mai, nous devons toutes et tous nous rendre aux urnes.

Jean-Marc Schaeffer



## Dossier

Rapport Libault

UNSA Retraités

21 rue Jules Ferry

93177 Bagnole Cedex

Tél : 01 48 18 88 61 ou 01 48 18 88 62

Fax : 01 48 18 88 94

Courriel : [Unsa-retraites@unsa.org](mailto:Unsa-retraites@unsa.org)

Site : [www.unsa.org/index](http://www.unsa.org/index) Unsa Retraités

ISSN N° 2610-0606

## Pétition : Désindexation des pensions, il faut y renoncer !



En quelques jours, notre pétition lancée fin mars, a reçu plus de 1200 signatures en ligne.

Des pétitions papier arrivent peu à peu dans nos Unions départementales.

Des contacts ont été pris dans certaines Unions départementales et/ou régionales pour des rencontres avec les parlementaires.

Il faut donner plus d'ampleur à cette initiative dans les semaines à venir.

Chaque adhérent de l'UNSA Retraités doit signer ce texte et persuader ses amis, voisins ou relations d'en faire autant.

Deux moyens de signer, en ligne en quelques clics, par papier en renvoyant la pétition signée à l'UD Unsa de votre département ou à l'UNSA Retraités.

*Pour signer la pétition en ligne...*

- Site : [unsa.org](http://unsa.org)
- Cliquer sur : Lien : <https://www.unsa.org/Desindexation-des-pensions-il-faut-y-renoncer.html>

## Mobilisation des retraités : le prix de la division...

Le 11 avril, le Groupe des neuf (CGT, FO, FSU, Solidaires, CFTC, CGC, FGR-FP, LSR, UNRPA) appelait une nouvelle fois les retraités à descendre dans la rue pour défendre leur pouvoir d'achat. Nationalement comme en province, sauf à de rares exceptions, l'UNSA Retraités a été tenue à l'écart de cet appel à la mobilisation.

Force est de constater, et ce n'est en aucun cas un motif de satisfaction, que si certaines manifestations ont connu un réel succès, notamment celle du 15 mars 2018, cette initiative n'a eu qu'un écho limité : guère plus de 1000 personnes à Paris, des rassemblements souvent confidentiels en région, sauf lorsque l'unité syndicale était au rendez-vous, comme en Bretagne.

C'est dommage pour la cause des retraités, car les revendications avancées font largement consensus entre les organisations syndicales de retraités.



L'UNSA Retraités déplore la division durable et stérile du mouvement syndical chez les retraités.

La situation des retraités de ce pays est suffisamment alarmante pour appeler à une riposte unitaire. A l'UNSA Retraités, nous sommes disponibles et ouverts au dialogue pour la construire!

## L'UNSA Retraités enfin entendue?

Suite à notre Lettre ouverte accompagnée de notre motion de congrès au Premier ministre, son Chef de cabinet nous a adressé une réponse qui pour la première fois aborde le fond de nos revendications. Cette réponse stipule que dans le cadre du grand débat national, le Chef du Gouvernement « [avait] eu l'occasion d'indiquer qu'une mesure de ré-indexation totale ou partielle des retraites modestes sur l'inflation n'étaient pas à exclure ».

Réponse à minima, loin de satisfaire nos attentes. Le Président de la République, est fort heureusement allé (un peu) plus loin dans sa déclaration du 25 avril (voir page 5).

Pour autant le compte n'y est pas. Ni la réponse du Premier ministre, ni les annonces du Président de la République ne garantissent une amélioration sensible de la situation de l'ensemble des 17 millions de retraités.

Les revendications exprimées dans notre pétition, tant en termes de maintien du pouvoir d'achat des retraités que de démocratie sociale et d'instances de concertation ne sont pas satisfaites. Elles demeurent valides, et nous continuerons à les porter ! Pour ce faire, il faut donc continuer à signer et à faire signer notre pétition.



## Désindexation des pensions, il faut y renoncer !

Les retraité-e-s contestent la décision unilatérale du Gouvernement de majoration de 0,3 % des pensions, dérogeant à la règle, déjà minimale, d'indexation des pensions sur le taux d'inflation.

Comme des millions de citoyens, les retraité-e-s savent que l'inflation a atteint, selon les données de l'INSEE, 1,8% pour 2018. Comme des millions de citoyens, ils subissent l'augmentation constante des prix dans plusieurs domaines essentiels : alimentation, santé, énergie, assurances, transport.

La désindexation a entraîné une perte de pouvoir d'achat pouvant atteindre 1,5%, ce qui est insupportable pour de très nombreux retraités qui ne sont pas, contrairement aux affirmations du pouvoir, des nantis.

- En tant que retraité-e, j'exige que dans le cadre des discussions préparatoires au budget 2020, le gouvernement et la majorité parlementaire renoncent à la désindexation des pensions pour 2020.
- Avec l'UNSA Retraités, je demande au gouvernement d'organiser une concertation avec les organisations syndicales de retraités concernant l'évolution des pensions pour 2020.
- Avec l'UNSA Retraités, je revendique que la revalorisation des pensions soit calculée en fonction de l'évolution du salaire des actifs et en aucun cas inférieure à celle du coût de la vie.

Nom : ..... Prénom : .....

Signature :



## Congrès de l'UNSA Rennes, 1<sup>er</sup> au 4 avril 2019

Tous les quatre ans, les congrès sont des moments forts de notre organisation syndicale, ils se déroulent au niveau des syndicats, des UD et des UR et au final au niveau national. L'UNSA Retraités avait inscrit son congrès en décembre 2018 dans cette démarche d'aboutir à une synthèse, fruit des délibérations des militants de l'UNSA.

Le Secrétaire Général de l'UNSA Retraités est intervenu pour confirmer la place des retraités au sein de l'UNSA et a précisé que les résolutions de l'UNSA Retraités doivent rester en parfaite cohérence avec les résolutions de l'UNSA.

Il a ensuite listé quelques grands axes d'actions engagées par les retraités lors de cette dernière mandature :

- Mise en place des CDCA dans les départements avec un représentant de l'UNSA dans la formation « retraités et personnes âgées », ainsi qu'un représentant national au sein du HCFEA. Notre participation aux travaux débouchant sur le rapport Libault.
- Notre réponse aux attaques portées par le Gouvernement au pouvoir d'achat des retraités. Les retraités ne doivent pas être les seuls à financer la relance économique, sans compter qu'ils sont très souvent engagés bénévolement dans des structures associatives, politiques ou syndicales et sont pour la plupart d'entre eux des aidants familiaux.

Ainsi, il a rappelé les différentes actions menées en 2018 et 2019, manifestations, courriers et contacts avec les Parlementaires, courriers au Premier Ministres et Ministres, pétitions... Il précise qu'actuellement une pétition est lancée en ligne.

Enfin, après avoir remercié Luc Bérille pour son engagement et son travail à la tête de l'UNSA, il évoque l'avenir en souhaitant que les retraités puissent travailler davantage en synergie avec les actifs.

## Laurent Escure, Nouveau Secrétaire Général de l'UNSA



*Corrézien d'origine, attaché à son terroir, Laurent Escure, 48 ans, a commencé sa vie militante à l'UNEF.*

*Devenu professeur des écoles, il a occupé plusieurs responsabilités militantes au Syndicat des Enseignants, d'abord dans l'académie de Toulouse, puis au Secrétariat National du Syndicat des Enseignants, en charge notamment des questions de laïcité.*

*Au congrès d'Angers, en 2012, il a pris la tête de la Fédération UNSA Education. Il a intégré le Secrétariat National de l'UNSA en 2018.*

*Les Congressistes de l'UNSA lui ont accordé leur confiance à plus de 96% pour prendre la direction de leur organisation.*

**Pour lire la Résolution générale :**  
<https://www.unsa.org/Resolution-generale.html>

## Le nouveau secrétariat national

- Laurent ESCURE** – Secrétaire Général
- Jean-Marie TRUFFAT** – Trésorier Général
- Rachel BRISHOUAL** - Europe, International, Logement
- Dominique CORONA** – Protection sociale, Qualité de Vie au Travail, Économie sociale et solidaire
- Florence DODIN** - Institutions représentatives des personnels, Conventions collectives
- Luc FARRÉ** – Fonction et Services publics
- Alain GERGAUD** – Vie interne, Centre d'étude et de formation
- Vanessa JEREB** – Emploi, Économie, Formation professionnelle
- Pascal PRIOU** – Développement, Communication
- Elsa REGENT** - Appui et conseil auprès des équipes syndicales
- Marie-Noëlle ROUSSE** - Accompagnement et animation des territoires
- Guillaume TRICHARD** - Service juridique national, transitions technologiques et environnementales
- Emilie TRIGO** - Libertés, égalité femmes/hommes, défenses des droits humains, lutte contre les discriminations, jeunes
- Martine VIGNAU** - Politique familiale, action sociale et insertion, consommation

### *Sale temps pour les huîtres !*

*Une tonne d'huîtres de Cancale ! C'est ce, qu'en trois jours, ont bouloché les 1200 congressistes de Rennes !*

*Les paluches des militants affectés à l'ouverture des bivalves en portent encore quelques stigmates.*

*Pour les bouteilles de muscadet, on n'a pas fait le compte....*

## Rapport Libault : 175 propositions pour améliorer la prévention et l'accompagnement de la perte d'autonomie.



Le rapport de Dominique Libault, remis le 28 mars 2019 à la Ministre des Solidarités et de la Santé Agnès Buzyn, aborde tous les aspects du grand âge et de la perte d'autonomie.

Après cinq mois de consultation, l'étude de plusieurs milliers de contributions, le travail de dix groupes d'experts, le rapport de Dominique Libault se concentre sur quatre objectifs : favoriser le maintien à domicile, améliorer la prise en charge en établissement, alléger le reste à charge et remédier à la pénurie de candidats aux métiers du grand âge.

Si l'UNSA Retraités, avec l'UNSA, salue la qualité du rapport et de ses 175 propositions, les mesures envisagées en matière de financement et de gouvernance nous paraissent insuffisantes, voire discutables.



**Dominique Libault**

*a été directeur de la sécurité sociale de 2003 à 2012.*

*Il dirige l'Ecole Nationale de la Sécurité Sociale qui forme les différents cadres de la sécurité sociale. Il est depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2018, le Président du Haut Conseil pour le financement de la protection sociale. Il a été chargé par le gouvernement du pilotage de la consultation « Grand âge et autonomie ».*

*Il a remis son rapport le 28 mars 2019 à Agnès Buzyn, Ministre de la santé et des Solidarités.*

## Les 10 propositions clés

- **La création d'un guichet unique pour les personnes âgées dans chaque département, avec la mise en place des Maisons des aînés et des aidants.**
- **Un plan national pour les métiers du grand âge pour lancer une mobilisation large, dans la durée, en faveur de l'attractivité des métiers du grand âge et d'une meilleure structuration de la filière.**
- **Un soutien financier de 550 millions d'euros pour les services d'aide et d'accompagnement à domicile, afin d'améliorer le service rendu à la personne âgée et de revaloriser les salaires des professionnels.**
- **Une hausse de 25 % du taux d'encadrement en EHPAD d'ici 2024 par rapport à 2015, soit 80 000 postes supplémentaires en proximité de la personne âgée, pour une dépense supplémentaire de 1,2 milliard d'euros.**
- **Un plan de rénovation des locaux de 3 milliards d'euros sur 10 ans pour les EHPAD et les résidences autonomie.**
- **Améliorer la qualité de l'accompagnement et amorcer une restructuration de l'offre, en y consacrant 300 millions d'euros par an, vers une plus forte intégration entre domicile et établissement, pour des EHPAD plus ouverts sur leur territoire.**
- **Une baisse du reste à charge mensuel de 300 euros en établissement pour les personnes modestes, gagnant entre 1 000 et 1 600 euros par mois.**
- **Une mobilisation nationale pour la prévention de la perte d'autonomie avec la sensibilisation de l'ensemble des professionnels et la mise en place de rendez-vous de prévention pour les publics fragiles.**
- **L'indemnisation du congé de proche aidant et la négociation obligatoire dans les branches professionnelles pour mieux concilier sa vie professionnelle avec le rôle de proche aidant.**
- **La mobilisation renforcée du service civique et, demain, du service national universel, pour rompre l'isolement des personnes âgées, et favoriser les liens intergénérationnels.**

## Les 8 priorités

### Priorité n° 1

La priorité est d'assurer une présence quantitative et qualitative de professionnels, formés aux spécificités du grand âge, pour un accompagnement global de la personne âgée. Cela suppose un effort majeur, pour rétablir l'attractivité des métiers et par conséquent, améliorer les conditions de travail dans le secteur.

### Priorité n° 2

La priorité au domicile doit être effective. Garantir ce libre choix de la personne âgée suppose de lever les obstacles au maintien à domicile.



### Priorité n° 3

La liberté de choix de la personne n'a de sens que si des prestations de qualité sont offertes à sa décision. L'amélioration de la qualité du service rendu à la personne âgée, en tout point du territoire, pour tout type de prise en charge, est l'axe névralgique des réformes à venir.

### Priorité n° 4

L'entrée dans la perte d'autonomie et la gestion des nombreux intervenants qu'elle implique s'apparente trop souvent à un parcours du combattant. La coordination d'interventions multiples ne peut reposer sur les seules personnes âgées ou sur les aidants. L'objectif : assurer une continuité de l'accompagnement pour prévenir les ruptures de prise en charge, parfois dramatiques.

### Priorité n° 5

L'ensemble de l'offre doit évoluer vers une approche plus attentive aux besoins des personnes. L'offre de demain devra sortir d'une approche binaire et du cloisonnement entre EHPAD et domicile, pour proposer à la personne âgée une gamme de solutions intermédiaires mieux articulées entre elles, permettant un vrai choix.

### Priorité n° 6

Aujourd'hui, les restes à charge sont élevés en établissement : la participation financière des résidents, une fois versées les différentes allocations, est estimée à 1 850 € par mois. Une action ciblée est proposée en direction des familles modestes.

### Priorité n° 7

On ne peut concevoir une action forte en faveur des personnes âgées sans s'engager fermement auprès des proches aidants, dont le rôle est essentiel. L'intervention de la collectivité est nécessaire pour reconnaître et mieux soutenir les aidants. Dans le même mouvement consistant à favoriser la présence non professionnelle auprès de la personne, le bénévolat et la présence de jeunes auprès des personnes âgées doivent être développés.

### Priorité n° 8

Aujourd'hui, en France et dans d'autres pays, les stratégies précoces de prévention ont des effets positifs. Il s'agit là d'un motif d'espoir, porteur d'une ambition nouvelle. Il est indispensable que notre pays investisse fortement ce champ et franchisse un cap nouveau pour une stratégie globale de prévention de la perte d'autonomie.

L'UNSA Retraités considère que les dix propositions clés et les huit priorités retenues vont dans le bon sens, même si certaines propositions nous paraissent insuffisantes, par exemple celle sur le reste à charge. Les 175 propositions du rapport concrétisent les priorités retenues, et détaillent les mesures.

### Reste le gros problème du financement et de la gouvernance.

Sur le financement, les mesures proposées appellent un effort financier de la nation en faveur des personnes âgées en perte d'autonomie, à la fois pour faire face aux évolutions démographiques à venir, mais également pour financer les mesures nouvelles prévues dans le rapport.

Les estimations réalisées dans le cadre de la mission « Libault » font apparaître un financement public supplémentaire de 6,2 milliards d'euros en 2024, et de 9,2 milliards d'ici 2030.

Le rapport propose de reconnaître la perte d'autonomie comme un risque de protection sociale à part entière, et d'intégrer ce risque dans le champ des lois de financement de la Sécurité Sociale, proposition qui va dans le sens de nos revendications.

Le schéma de financement proposé dans le rapport se décline en deux temps :

En 2024, date d'extinction de la dette sociale financée aujourd'hui par la CRDS, celle-ci serait remplacée par un prélèvement social pérenne, affecté à la perte d'autonomie. La réutilisation de cette recette existante éviterait une hausse des prélèvements obligatoires.

Cette proposition est intéressante, mais risque d'être insuffisante.

De 2020 à 2024, le financement serait assuré en recourant à l'affectation d'excédent du régime général de Sécurité Sociale, (en particulier une fraction du produit de la sous-indexation des pensions), à une priorisation des dépenses relatives aux personnes âgées et à un décaissement du Fonds de Réserve des Retraites.

**Ces trois propositions sont pour nous tout-à-fait inacceptables. C'est pourquoi l'UNSA demande l'ouverture d'une concertation pour assurer le financement pour la période 2020-2024.**

Sur la gouvernance, si nous partageons le constat qui est fait, les solutions avancées nous paraissent bien timides.

Au niveau national, la CNSA, opérateur placé sous la tutelle de l'Etat, doit voir ses missions et ses compétences renforcées.

Nous partageons ces propositions.

C'est sur le plan départemental que les choix ne sont pas faits.

Le rapport propose trois scénarii de pilotage de l'offre médico-sociale. Rien n'est réglé entre les ARS (Agence Régionale de Santé) et les Conseils Départementaux. Le rapport demande une clarification des responsabilités de chaque acteur, une simplification du pilotage et une plus grande homogénéité de traitement ; c'est bien, mais le rapport ne tranche pas.

### Reste une grande question

**La Ministre Agnès Buzyn et le Gouvernement prendront-ils les décisions qui s'imposent ?**

**Le jour de la remise du rapport, la Ministre a souligné la qualité des propositions faites et l'urgence des décisions à prendre.**

**Mais elle n'a pas donné d'indication de calendrier sur la préparation de la prochaine loi sur le grand âge et l'autonomie.**

Dans sa longue conférence de presse du 25 avril, le président de la République a affirmé vouloir poursuivre et renforcer les transformations engagées tout en avançant quatre ambitions pour la suite de la mandature :

- rénover la démocratie et revoir l'organisation de la République,
- placer l'Humain et la justice au cœur du projet national,
- traiter l'urgence climatique,
- réaffirmer « les permanences » du projet français.

Il a confirmé bon nombre d'informations qui avaient fuité dans la presse à la suite du report de son intervention le soir de l'incendie de Notre dame de Paris.

S'agissant des dossiers qui mobilisent l'UNSA Retraités, il a annoncé la ré-indexation des pensions inférieures à 2 000 € au 1<sup>er</sup> janvier 2020 (sans indiquer s'il s'agit ou non du revenu fiscal de référence par foyer ou des pensions de retraites individuelles) et la disparition de la sous-indexation pour toutes les pensions en 2021. En revanche, il n'a jamais mentionné la moindre intention d'annuler l'augmentation de la CSG qui frappe encore plusieurs dizaines de milliers de retraités.

Pour les futurs retraités, il a confirmé qu'un projet de loi serait présenté cet été pour une refondation profonde du système de retraite pour instaurer un système à points plus juste tout en n'apportant pas d'éléments nouveaux par rapport à ceux évoqués dans la presse.

Il a confirmé que l'âge légal de départ demeurerait à 62 ans, mais a clairement indiqué que la durée de cotisations augmentera, ce qui aura pour conséquence inévitable de retarder l'âge réel de départ économiquement possible...

Sur les questions de santé, dans le cadre d'un nouveau pacte territorial, il ne devrait plus y avoir de fermetures d'hôpitaux sans l'accord des maires concernés. Des maisons « France Services » associant l'Etat, les collectivités, les opérateurs devraient être développées pour accompagner mieux localement (démarches administratives, numérique, etc) les citoyens.



Par rapport au vieillissement, il s'est donné du temps en renvoyant au gouvernement et pour l'automne l'évaluation et la définition des financements nécessaires, en particulier pour recruter davantage de personnels pour les EHPAD.

A noter enfin l'idée que la situation des aidants familiaux, souvent des femmes, puisse être mieux prise en compte dans le cadre de la future réforme du système de retraite.

### Notre avis

**Pour l'UNSA Retraités, cette longue intervention est restée imprécise sur de nombreux points. Le président de la République a notamment passé sous silence deux de nos principales revendications :**

- la compensation de l'augmentation de la CSG pour les retraités qui la subissent encore,
- l'évolution des pensions par référence à l'évolution du salaire des actifs.

Aussi bien pour le dossier « vieillissement et perte d'autonomie » que pour celui du pouvoir d'achat, les démarches et actions de l'UNSA Retraités restent au niveau national et territorial encore et toujours nécessaires pour améliorer la situation des retraités.



**19 organisations, dont l'UNSA, ont établi un diagnostic commun et 66 propositions pour contribuer à la construction d'un nouveau pacte politique, social et écologique.**

- Un pacte du court, du moyen et du long terme.
- Un pacte de la bienveillance et du commun : un pacte pour l'humain et pour l'humanité.
- Un pacte pour tous et pour la planète.
- Un pacte du pouvoir de vivre, aujourd'hui et demain, dans la dignité et le respect.

Il a été présenté et porté d'une seule voix comme contribution au grand débat national.

Dans les prochaines semaines des initiatives seront mises en place pour populariser ces 66 propositions. Avec leurs Unions départementales UNSA, les adhérents de l'UNSA Retraités pourront contribuer à la diffusion la plus large de ces propositions.

Pour consulter les 66 propositions :

[www.unsa.org/L-urgence-d-un-pacte-social-et-ecologique.html](http://www.unsa.org/L-urgence-d-un-pacte-social-et-ecologique.html)



## 1<sup>er</sup> mai

*Le Secrétaire Général de l'UNSA invite toutes les structures territoriales de l'UNSA à se mobiliser sur les thématiques portées par le Pacte social et écologique, pour faire apparaître nos exigences sociales, écologiques, européennes et républicaines le plus efficacement possible.*

*Quand c'est possible, des initiatives communes avec la CFTC, la Cfdt et la Fage, organisation syndicales signataires du pacte, peuvent être organisées.*



*Nous appelons tous les retraités de l'UNSA à se joindre aux actifs pour marquer cette journée du 1<sup>er</sup> mai 2019 d'actions symboliques porteuses de sens pour le mouvement social et écologique dans lequel l'UNSA est engagée.*

## CSG, restitution de trop perçus.

Le taux de CSG des retraités percevant moins de 2000 €, comme annoncé par le Président de la République le 10 décembre 2018, est désormais de 6,6 %, au lieu de 8,3 %. Ce taux sera appliqué sur les pensions versées en mai.

Sont concernés les retraités dont le revenu fiscal de référence de 2017 (figurant sur la déclaration de revenus 2018) se situe entre 14 548 € et 22 580 € pour une personne seule, et entre 22 316 € et 34 636 € pour un couple.



Ces retraités, qui ont été acquittés de la CSG en trop depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, seront remboursés des excédents de CSG versés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 avant le 9 mai prochain, selon le cabinet de la ministre Agnès Buzyn.

Un retour à plus de justice sociale, certes partiel, mais appréciable pour les bénéficiaires.

**Rappelons que l'UNSA Retraités revendique un retour à la CSG au taux de 6.6% pour l'ensemble des retraités qui ne bénéficient ni de l'exonération, ni du taux réduit de CSG.**

## Dossier médical partagé

### Qu'est-ce que c'est ?

Le Dossier Médical Partagé (DMP) est le **carnet de santé numérique** de chaque assuré social.

- Le DMP favorise la coordination, la qualité et la continuité des soins entre tous les professionnels de santé, en ville comme en milieu hospitalier. En cas d'urgence, il permet également d'être mieux pris en charge.
- Il est alimenté par les professionnels de santé à qui l'assuré a donné l'autorisation d'accès et par l'assuré lui-même (personnes à contacter d'urgence, réactions à des médicaments).
- Le DMP est un service en ligne sécurisé. Seuls, l'assuré et les professionnels de santé de son choix ont accès à son DMP.
- L'assuré peut ajouter ou retirer à tout moment les autorisations d'accès.

### Comment ouvrir son DMP ?

Il faut contacter son pharmacien muni de sa carte vitale. L'assuré social se voit remettre ses identifiants et son mot de passe initial pour accéder au site <https://www.dmp.fr>.

(Source MGEN, l'Assurance Maladie)

Pour en savoir plus, lien : [/www.dmp.fr/](https://www.dmp.fr/)



### En annexe du rapport Libault...

## Des chiffres inquiétants !

Selon le Collectif de lutte contre la dénutrition :

- 1 personne âgée hospitalisée sur deux souffre de dénutrition,
- 400 000 personnes âgées à domicile souffrent de dénutrition,
- 250 000 résidents en EHPAD, soit 30% des personnes hébergées présentent également des symptômes de dénutrition.
- Le budget quotidien consacré à l'achat des denrées alimentaires en EHPAD est en moyenne de 4.20 €.

### Des solutions :

**En établissement**, améliorer la qualité gustative, la présentation et la variété des plats.  
Être à l'écoute des résidents.



**A domicile**, encadrer le portage des repas à domicile, améliorer la lisibilité des étiquettes, inciter les aidants et les professionnels à vérifier l'état des denrées alimentaires stockées (frigos vides ou denrées périmées)

**Pour toutes les personnes âgées**, sensibiliser à la santé bucco-dentaire.

## Espérance de vie et pauvreté

Selon une étude de l'Insee de février 2018, portant sur la période 2012-2016, plus on est aisé, plus l'espérance de vie est élevée. Ainsi, parmi les 5 % les plus aisés, l'espérance de vie à la naissance des hommes est de 84,4 ans, contre 71,7 ans parmi les 5 % les plus pauvres, soit 13 ans d'écart. Chez les femmes, cet écart est plus faible : 8 ans séparent les plus aisées des plus pauvres.

Aux alentours d'un niveau de vie de 1 000 euros par mois, 100 euros supplémentaires sont associés à 0,9 an d'espérance de vie en plus chez les hommes et 0,7 an chez les femmes, tandis que l'écart n'est plus que de 0,3 an et 0,2 an aux alentours d'un niveau de vie de 2 000 euros par mois.